

# InSERRE Donchery



*InSERRE Arras – Crédits A26 Architectures*

## FICHE 1. Eléments généraux

### Qu'est-ce qu'InSERRE ?

Le projet InSERRE est une expérimentation nationale destinée à prévenir la récidive des personnes sortant de prison, à lutter contre la surpopulation carcérale, à faciliter l'insertion professionnelle des personnes détenues et à réduire le coût de la détention. Cette initiative du ministère de la Justice repose sur un parcours dedans-dehors centré sur le travail et la formation.

### Pourquoi cette expérimentation ?

Cette expérimentation prend place dans le cadre plus général du Plan 15 000 et des politiques prioritaires du gouvernement. Le plan 15 000, priorité du président de la République, portera à 75 000 places le nombre total de places disponibles d'ici 2027. Ce programme vise à assurer la réponse pénale, améliorer les conditions de

travail des personnels pénitentiaires, améliorer la prise en charge des personnes détenues et lutter contre la surpopulation carcérale.

Parmi ces 15 000 nouvelles places, le choix a été fait de mener dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement touchant à l'insertion professionnelle, une expérimentation tout spécifiquement tournée vers la réinsertion professionnelle et la prévention de la récidive, par une responsabilisation de la personne détenue et son inscription dans un parcours professionnel cohérent (travail pénitentiaire et formation) afin de faire de la peine un temps utile.

Les études ont en effet montré que bénéficier pendant la détention d'une action de formation professionnelle ou d'emploi fait baisser le taux de récidive de

manière significative selon les actions engagées.

### **Comment désigner l'établissement ?**

L'établissement qui se construit est un établissement pénitentiaire qui devrait s'appeler InSERRÉ Donchery.

### **Que veut dire InSERRÉ ?**

InSERRÉ signifie « Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi ».

### **De quoi sera constitué l'établissement ?**

L'établissement InSERRÉ Donchery sera constitué de plusieurs bâtiments d'hébergement, avec une distinction femme et homme, d'espaces de travail et de formation mixtes, d'un espace citoyen et d'autres zones nécessaires à la vie en détention. L'établissement comprendra également un espace parloirs et deux espaces de vie familiale destinés aux visites des familles des personnes détenues.

### **Existe-t-il déjà des visuels de cet établissement ?**

Non, pas encore, le projet immobilier n'en étant encore qu'à la phase de conception.

### **Quelles sont les spécificités d'un établissement InSERRÉ ?**

Les spécificités d'un établissement InSERRÉ sont : 100% des personnes détenues ont accès à un travail et à de la formation, les cellules sont individuelles, les établissements sont de petites tailles (100 à 180 places par établissement), bénéficient d'un espace citoyen et favorisent l'ouverture sur l'extérieur grâce à un

parcours dedans-dehors centré sur le travail et la formation.

L'InSERRÉ Donchery sera par ailleurs le seul InSERRÉ avec une mixité des personnes détenues accueillies. L'hébergement distinguera les bâtiments femme et les bâtiments homme. Toutefois, s'agissant des espaces collectifs tels que les espaces de travail et de formation, ils seront mixtes, avec une mise en œuvre du principe de mixité des activités inscrit dans le code pénitentiaire.

### **Pourquoi si peu de places ?**

Le nombre limité de places dans chaque établissement InSERRÉ est lié au fait qu'il s'agit d'une expérimentation nationale qui doit être conduite progressivement. L'encadrement spécifique, au plus près des personnes détenues, ne permet pas d'envisager un établissement de plus grande taille.

### **Est-ce qu'il y aura d'autres InSERRÉ autre part ?**

Il existe deux autres projets InSERRÉ : Arras et Toul. En fonction des résultats de l'expérimentation, des possibilités d'essai-mage pourront être étudiées.

## FICHE 2. Les acteurs

### Qui est en charge du projet ?

Le projet InSERRE est un projet porté par le **ministère de la Justice**. Novateur et singulier, il s'appuie sur le territoire candidat sélectionné et s'élabore autour d'un dialogue partenarial entre plusieurs parties prenantes dont :

- **L'Atigip** (Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle) assure la chefferie de projet, fait valoir les éléments de la doctrine qui font d'InSERRE un programme vraiment innovant.
- **L'APIJ** (Agence pour l'immobilier de la justice) assure de son côté la maîtrise d'ouvrage en pilotant le choix des architectes et du groupement constructeur compte tenu d'un programme fonctionnel établi conjointement avec la direction de l'administration pénitentiaire.
- **La direction de l'administration pénitentiaire**, conjointement avec l'Atigip, suit les différentes phases du projet, afin d'apporter son expertise métier.
- **La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) Grand-Est** assure la co-présidence, avec le préfet, du comité de pilotage (COPIL) local.
- **Le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) des Ardennes**, qui accueillera l'établissement sur son ressort, est partie intégrante de ce projet et contribue à la réflexion autour de la prise en charge de la personne détenue dans le futur établissement InSERRE.
- **Les autorités judiciaires** : le tribunal judiciaire de Charleville-Mézières à travers sa présidence, son procureur et ses juges d'application des peines.

### Les partenaires locaux :

**La préfecture des Ardennes et la sous-préfecture de Sedan** : elle assure la co-présidence, avec la DISP, du COPIL local et fait le lien avec les territoires.

La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole, la mairie de Donchery, le Conseil départemental, le Conseil régional, représentants et clubs d'entreprises, partenaires associatifs, sont également impliqués, notamment au travers du comité de pilotage local qui se réunit tous les semestres et de groupes de travail, auxquels ils participent, de manière systématique ou ponctuelle en fonction des thèmes abordés.

Une fois livré et en fonctionnement, InSERRE sera un établissement pénitentiaire placé sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire et fonctionnera en lien avec les autorités judiciaires, la préfecture et les territoires.

### FICHE 3. Coûts et économies

Le coût des travaux tel que le prévoit l'appel d'offre s'élève à 55 millions d'euros pour une surface de plancher totale de 10 000 m<sup>2</sup>. Le budget est géré par la Direction de l'administration pénitentiaire.

Cette dépense publique, qui comprend une vraie dimension qualitative, s'opère en faveur du territoire :

- Le chantier va générer de la sous-traitance locale.
- Le contrat avec le groupement immobilier en charge du chantier prévoira une clause d'insertion, qui impose au minimum 650 heures de travail en faveur de l'insertion par fraction de millions d'euros, soit 35 750 heures de travail insertion prévisionnelles.
- Il y aura des emplois induits par cet apport d'activités et de personnes, dès la préparation du chantier puis lors de l'ouverture de l'établissement ouvert.

Par ailleurs, les économies attendues sont de trois ordres.

Le premier concerne les économies dites ressources humaines, de l'ordre d'1,7 million d'euros par an, par comparaison avec un établissement de même taille.

Le second concerne les implications à plus long terme d'un tel programme dont le cœur de fonctionnement est la réinsertion. Les économies attendues concernent alors la baisse de la récidive et l'ensemble des coûts qui lui sont associés : les coûts d'incarcération mais aussi de police ou de traitement du contentieux, ou encore les coûts liés à l'existence de victime. Elles concernent également la baisse des coûts de prise en charge de la personne détenue et de la personne sortant de détention.

Enfin, il s'agit également de la baisse du coût social de l'insécurité et de la délinquance par une réduction significative de la récidive.

L'ensemble de ces points sera soumis à étude d'impact.

## **FICHE 4. InsERRE et dynamique de territoire**

### **Le choix de l'implantation**

#### **Par qui et comment l'implantation de l'établissement sur la commune a-t-elle été décidée ?**

L'implantation de l'établissement sur la commune de Donchery est le résultat d'un processus en plusieurs étapes.

- Un appel à candidature national selon un cahier des charges comprenant des critères objectifs de taille de parcelle, d'accessibilité, de dynamique économique notamment.
- Réponse de collectivités locales à travers un dossier de candidature
- Sélection du territoire
- Sélection de la parcelle parmi plusieurs propositions d'implantation

## **FICHE 4.1. InSERRÉ et dynamique de territoire**

Les apports

### **Quel est l'apport d'un tel établissement pour le territoire ?**

L'implantation d'un tel établissement s'inscrit dans une dynamique générale de développement du territoire.

Tout d'abord, en qualité de service public, l'existence d'InSERRÉ amène une offre de travail (au moins une cinquantaine d'emplois et l'implantation de nouveaux habitants à travers les ressources humaines demandées). Les recrutements concernés devraient commencer, pour certains, un an avant l'ouverture de l'établissement.

Ensuite, au regard des ateliers de l'établissement, ce dernier s'intègre dans le tissu économique local. C'est donc à la fois un facteur de développement économique, une réponse aux besoins du territoire et la constitution de potentiels viviers de recrutement sur des métiers en tension.

Enfin, le programme immobilier prévoira contractuellement et en application des dispositions de l'article R2152-7 du code de la commande publique une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Le titulaire du Marché de Conception-Réalisation sera ainsi engagé à réaliser un nombre minimum d'heures de travail en insertion calculé sur la base de 650 heures d'insertion par fraction de million d'euros HT du marché. Le recrutement en vue de ces heures d'insertion devrait avoir lieu pour le commencement du chantier, en 2026.

### **Qui viendra travailler dans cet établissement ? Des emplois pour le territoire ?**

Cinquante agents pénitentiaires environ devraient être affectés à l'établissement. Les concessionnaires, quelques agents contractuels tels des conseillers d'insertion professionnelle ainsi que des professionnels des secteurs associatifs et des responsables d'atelier travailleront également sur place. Cet apport de population pourrait accroître le besoin de services sur le territoire.

## **FICHE 5. InSERRE et insertion**

### **Présentation générale**

#### **Quelles seront les personnes détenues affectées dans InSERRE ?**

InSERRE Donchery aura une capacité de 100 personnes détenues. Les personnes détenues affectées auront été condamnées à une peine privative de liberté inférieure ou égale à cinq ans avec un reliquat de peine d'un à trois ans maximum. Elles auront manifesté leur volonté de s'inscrire dans un parcours d'insertion avec un important volet professionnel et auront été sélectionnées par l'administration pénitentiaire.

#### **Que va-t-il se passer dans InSERRE ?**

Le projet InSERRE a pour but de permettre à un public qui a manifesté sa volonté de quitter son parcours de délinquance et d'utiliser la dernière partie de sa peine (entre 1 et 3 ans de reliquat, pour une peine initiale inférieure ou égale à 5 ans) pour mettre toutes les chances de son côté afin de réussir son retour dans la collectivité grâce, notamment, à une réelle réinsertion professionnelle.

Ce qui se passera dans InSERRE : de la responsabilisation et de l'apprentissage de compétences sociales, de l'autonomisation, du travail et de la formation, de l'accompagnement vers la sortie.

#### **Une des particularités InSERRE : l'espace citoyen**

L'espace citoyen est un bâtiment situé sur le domaine pénitentiaire mais hors détention, directement accessible depuis l'extérieur, tourné vers le reste de la ville. Ce lieu a vocation à faire se rencontrer les citoyens du territoire et les personnes détenues autour de services rendus, par les personnes détenues, d'activités faites en commun, services ou activités toujours accompagnées d'un personnel ou d'un

encadrant technique. L'objectif poursuivi reste toujours celui de la réinsertion : faire en sorte que les personnes détenues s'intègrent progressivement au monde extérieur, mettent en œuvre dans des relations renouvelées les compétences sociales et professionnelles acquises en détention.

C'est également un outil d'ancrage de l'établissement dans son territoire par l'offre d'un service à la collectivité et au public.

L'espace citoyen pourrait ainsi proposer un service de blanchisserie, un dépôt-vente d'objets recyclés, un atelier de réparation de vélo, un espace café-débats, ... La réinsertion passe aussi par une vision renouvelée sur la peine et la personne détenue.

## **FICHE 5.1. InSERRE et insertion**

### **Le parcours des personnes affectées en établissement InSERRE**

#### **En quoi va consister le parcours d'insertion des personnes détenues dans InSERRE ?**

Les personnes détenues vont s'inscrire dans un parcours d'insertion globale : insertion en termes de santé, de logement, de démarches administratives et d'insertion professionnelle.

Le projet InSERRE met également au centre de l'expérimentation la responsabilisation et l'autonomisation dans les actes du quotidien ainsi que la sociabilisation : autonomie de déplacement de la personne détenue au sein de l'établissement, repas collectif, au self le midi et en unité d'hébergement le soir, participation à l'entretien de l'établissement et prise en charge individuelle de tâches habituellement dévolues au service général dans les établissements « classiques » (buanderie...).

#### **Que veut-dire une dynamique dedans-dehors ?**

La notion de dynamique dedans-dehors désigne le fait de prévoir dans le programme d'insertion des liens étroits avec l'extérieur et de s'assurer que les démarches et efforts entrepris pendant le temps de la détention se poursuivent après la libération, qui peut constituer un moment de fragilité.

InSERRE a pour objectif de construire une solide préparation à la sortie grâce à une normalisation des actes que la personne détenue devra poursuivre une fois libérée. Les démarches du quotidien se feront donc progressivement à l'extérieur : rendez-vous médical en médecine de ville, rendez-vous France Travail par exemple.

#### **Après la période de détention, les anciens détenus sont-ils destinés à s'installer dans la région ?**

Le projet InSERRE s'inscrit dans un territoire. Les actions de formation professionnelle ainsi que les activités et emplois implantés en détention, sont déterminés au regard du bassin local et de la dynamique d'emploi du territoire. Il existe une volonté certaine de partenariats avec les organismes et les entreprises pour qu'une formation *dedans* puisse être poursuivie *dehors* après la libération, de même qu'un travail commencé en détention puisse mener à un recrutement dehors. Un accompagnement incitatif, lors du temps en InSERRE et en vue de la préparation à la sortie, permettra donc de construire des projets d'insertion dans le territoire.

## **FICHE 6. Le travail pénitentiaire : en quoi consiste-t-il ?**

Le travail pénitentiaire est fondamental pour favoriser la réinsertion future des personnes incarcérées, réduire fortement les risques de récidive en sortie de prison et permettre l'indemnisation des victimes.

C'est pourquoi le garde des Sceaux a engagé des actions fortes afin de développer le travail pénitentiaire, avec l'objectif d'atteindre 50% de détenus exerçant une activité professionnelle rémunérée d'ici 2027, contre 35% aujourd'hui, mais aussi d'accroître l'accès à la formation qui était de 7% en 2022.

La réforme du travail pénitentiaire a instauré dès le 1er mai 2022, un contrat de droit public, le contrat d'emploi pénitentiaire (CEP), afin de rapprocher les conditions d'exercice du travail en détention de celles que les personnes détenues connaîtront une fois libérées : procédures de recrutement avec candidature de la personne détenue, contrat entre donneur d'ordre et personne détenue, période d'essai, ouverture aux droits sociaux, formation professionnelle... Ce dispositif permet de sécuriser la relation entre opérateur et donneur d'ordre et d'encourager les entreprises à s'engager pour contribuer à cette démarche.

Le travail en détention présente également de nombreux avantages pour l'entreprise : coûts de production réduits, maintien de l'emploi en France, rémunérations encadrées, solutions de recrutement pour résoudre les métiers sous tension, réduction de l'impact environnemental, engagement sociétal.

## **FICHE 7. Aspects immobiliers**

### **Est-ce que la construction de cet établissement va générer des nuisances ?**

- phase de conception et d'études, d'un an environ
- phase de construction, sur 22 mois
- Livraison du bâti à échéance 2027

Une charte « Chantiers faibles nuisances », intégrée au marché de conception-réalisation du projet, sera mise en œuvre par les différents acteurs participant au chantier de construction. À travers elle, l'APIJ s'assurera de l'exigence environnementale des intervenants de l'opération et limitera au maximum les impacts du chantier sur les habitants et sur l'environnement. Les principaux enjeux auxquels l'APIJ porte une attention particulière sur tous ses chantiers sont :

- la limitation des nuisances (acoustiques, visuelles, poussière, boues, perturbations pour la circulation et le stationnement) ;
- la prévention des pollutions et la limitation des consommations ;
- la gestion des déchets ;
- la protection de la santé des équipes ;
- la gestion économe des ressources

Chacun des signataires de la charte devra mettre en œuvre des mesures tout au long de l'opération de construction pour garantir le respect de ces engagements. Cette charte est annexée aux contrats signés par les entreprises de travaux. En cas de non-respect, des pénalités pourront être appliquées.

### **Quelles sont les grandes étapes du chantier ?**

Les grandes étapes du projet immobilier sont les suivantes :